

INFORMATION EAUX

CAHIER
DÉTACHABLE
RÉFÉRENCES
SCIENTIFIQUES
ET JURIDIQUES

AGENCE RMC
Surveillance radioécologique
du Rhône

page 5

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Des propositions pour la réforme
de la politique de l'eau

page 1 - 2

NOTRE EUROPE

L'eau au Proche Orient :
un séminaire en mars 2001

page 17

OIEau

Réorganisation en Limousin :
ses compétences valorisées

page 22



*Office
International
de l'Eau*

SOMMAIRE

Revue mensuelle - 11 numéros/an

Directrice de la publication : C. RUNEL
Rédacteur en Chef : J.A. FABY
Rédacteur en Chef Adjoint : D. DELAGE
Coordination : N. FURBEYRE
Secrétariat : N. CHAILLOU
Abonnements : N. TREILLARD

Abonnement 1 an
France : 2 699 FTTC
Etranger : 2 480 FF

Office International de l'Eau

Service National d'Information
et de Documentation sur l'Eau
15, rue Edouard Chamberland
87065 Limoges Cedex
Tél. : +33 (0) 5 55 11 47 47
Fax : +33 (0) 5 55 11 47 48
E-Mail : snide@oieau.fr

Numéro Paritaire
ISSN

AD 234
0012-9003 - 46^{ème} année

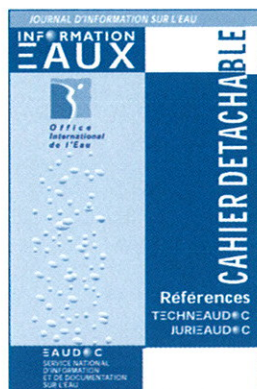
Nouvelles des Agences de l'Eau

- Adour-Garonne 3
- Seine-Normandie 3
- Artois-Picardie 4
- Rhône-Méditerranée-Corse 5

Actualités

- Françaises 7
- Autour du Monde 15
- Librairie 18
- Lu dans la Presse 19
- R.I.O.B. 20

Nouvelles de l'Office International de l'Eau 21



Cahier Détachable

Documents sélectionnés et analysés
Références récentes de JURIEAUDOC

Agenda 24 des Evénements



RÉFORME DE LA POLITIQUE DE L'EAU : LE CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL FORMULE DES PROPOSITIONS

Le Gouvernement, à la veille d'une réforme ambitieuse de la politique de l'eau, incluant la transcription de directive-cadre adoptée le 7 septembre dernier (cf Information Eaux n°515), a demandé au **Conseil Économique et Social** une réflexion d'ensemble sur les objectifs prévus.

C'est **René BOUE**, rapporteur, qui a présenté à **Dominique VOYNET** ce bilan approfondi de la situation française dans le domaine de l'eau.

Après un historique de la gestion de l'eau (lois de 1964 et 1992, les principes pollueur-payeur, de précaution et de participation), le CES émet quelques propositions :

- Le CES considère qu'il convient de préserver le rôle des **comités de bassin** chargés de l'élaboration des schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) dans la réforme à venir. Au niveau national, le **Comité National de l'Eau** est consulté sur les orientations de la politique nationale dans ce domaine, et, dans les sous-bassins, les **commissions locales de l'eau** ont pour tâche d'instruire les schémas d'aménagement de gestion des eaux (SAGE). La politique de l'eau doit s'attacher à développer ces deux autres niveaux de concertation.
- Le CES déplore que la récente **taxe générale sur les activités polluantes** (TGAP) déroge à ce principe d'affectation de la taxe à la réduction des pollutions, puisque son produit est versé au budget général de l'État.
- Le CES souhaite que les initiatives envisagées concernant la **pose de compteurs d'eau** dans chaque appartement, ainsi que le recensement des fuites soient évaluées et poursuivies.
- Le CES souhaite une plus grande mobilisation des collectivités locales et des services de l'État, pour faire appliquer la loi, sur la **protection des captages** ainsi qu'une **extension du périmètre de protection rapprochée**. Pour respecter la directive européenne du 3 novembre 1998 sur le traitement des **canalisations en plomb**, des investissements de l'ordre de **75 milliards de francs** sur quinze ans sont à prévoir. Pour financer cette dépense considérable la solidarité nationale doit jouer pour certains propriétaires des logements concernés, qui ne peuvent pas à eux seuls supporter ce coût.
- Au vu du contexte actuel, le CES propose la généralisation des **actions expérimentales de lutte contre les pollutions d'origine agricole** inscrite au programme du VIII^e programme des agences, les résultats devant être évalués en fin de période. Cette volonté politique collective

doit se concrétiser par un calendrier précis d'engagement sur de **nouvelles pratiques agronomiques de gestion de l'eau**.

- Le CES considère que l'épandage des boues de stations d'épuration est une voie à encourager à condition d'en assurer toujours la sécurité.
- Le CES considère qu'une cohérence européenne doit être recherchée sur la base d'une **harmonisation des pratiques d'irrigation** et qu'il convient de définir des priorités dans la gestion de la ressource en décidant des quantités d'eau qui seront consacrées à l'économie et de celles qui seront affectées à l'écosystème. Le **partage de l'eau** entre les différents usagers selon des pratiques locales partenariales et réglementaire est désormais le fondement du **droit de l'eau**.
- Pour ses besoins, l'**industrie** prélève environ chaque année 4,5 milliards de mètres cubes d'eau. Depuis 1975, les industriels ont réduit leur consommation d'eau de 20 %, sans que l'on sache l'impact des redevances sur leur comportement. Le Conseil Économique et Social souhaite donc une meilleure information sur la part de l'eau dans les coûts de production afin de permettre une évaluation fine de l'impact économique des redevances et de la réforme de leurs calculs pour toutes les activités économiques.
- Le CES considère comme sain que **les budgets des services d'eau** tirent la majeure partie de leurs recettes des factures acquittées par les consommateurs car il responsabilise les gestionnaires et les usagers. Le Conseil économique et social recommande que les **transferts entre catégories d'usagers** soient non pas supprimés mais **politiquement maîtrisés**, c'est-à-dire calculés, rendus publics et largement débattus. Il plaide également pour une **clarification des financements du secteur**, les interventions des départements et des régions demeurant mal connues et une **redéfinition des missions du FNDAE**.
- Enfin il recommande que l'on définisse la doctrine du système fondée sur la coexistence **d'une logique d'incitation environnementale et une logique de redistribution**, et que soit **renforcée significativement la compétence économique des agences** afin de leur permettre d'assurer au mieux leurs missions, notamment en introduisant des modulations de la redistribution selon des objectifs environnementaux ou d'aménagement du territoire.
- Le CES estime que le **principe pollueur payeur** ne peut à lui seul régler l'ensemble des problèmes de pollution. Pour une réelle efficacité il doit être conjugué avec diverses incita-

EN AVANT (SUITE)

tions. Il estime également nécessaire d'organiser une **péréquation élargie** entre les six bassins ainsi qu'une articulation plus étroite des SDAGE et SAGE avec la politique d'aménagement du territoire. La création d'un dixième **schéma de services collectifs** dédié à l'eau et à l'assainissement et l'intégration de la gestion de l'eau dans les directives territoriales d'aménagement prévu dans la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire du 25 juin 1999, devrait y concourir.

- Un renforcement des **comités de bassins** est nécessaire. Pour ce faire, le Conseil Économique et Social recommande qu'ils soient dotés des moyens leur permettant de disposer de collaborateurs **indépendants des services des agences**.
- Le CES estime enfin que la **police de l'eau** doit être renforcée et assurée sous la responsabilité du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement à tous les niveaux. Un corps de l'environnement chargé notamment de l'animation des missions inter services de l'eau (MISE) pourrait se voir confier ces tâches.
- **L'information des usagers** devrait être améliorée sur l'exécution du contrat au moment de sa souscription et pendant toute sa validité. Les distributeurs d'eau, en liaison avec les bailleurs et le syndicat devraient organiser l'information de tous les usagers sur la qualité de l'eau par la publication des résultats des analyses. Une information relative au volume d'eau consommé et une notice explicative précisant le montant et les variations des redevances devant leur être communiquées.
- L'ampleur des **investissements** à réaliser tant pour assurer l'entretien du patrimoine que pour mettre en place des infrastructures nouvelles répondant aux exigences européennes a été évaluée à **500 milliards de francs**. Pour les années 1999-2005 cela représenterait **1122 F par équivalent habitant**, la moyenne pour l'Union européenne se situant à 853 F. En conséquence, le Conseil Économique et Social souhaite qu'une programmation des objectifs et des moyens calée sur les délais de mise en conformité prescrits par les directives européennes, assortie d'un échéancier contrôlé par le Parlement, soit adoptée.
- Le Conseil Économique et Social considère par ailleurs qu'il convient de clarifier, de rendre cohérentes et plus équitables les **redevances**, la modification de calcul ne devant pas se traduire par des surcoûts pour les usagers domestiques. Favorable à une réduction de l'amplitude des coefficients d'usage, le CES ne souhaite pas que l'objectif soit obligatoirement la neutralité de ce coefficient. Elle approuve par ailleurs la réduction du nombre de zones existant actuellement et leur harmonisation au niveau national, mais souhaite que la mise en application de ce zonage soit progressive et programmée.
- L'extension prévue de la **redevance pour modification des conditions d'écoulement ou du régime des eaux** à la réduction du champ d'expansion des crues et l'imperméabilisation du milieu s'assortit dans les deux cas de

coefficients incitatifs, démarche que le Conseil Économique et Social approuve. Les **PME-PMI, TPE** et assimilés, pour lesquelles la solution réside surtout dans une gestion collective des problèmes, devraient prioritairement bénéficier de l'aide des agences. S'agissant des **exploitations agricoles**, Le Conseil économique et social approuve l'objectif environnemental de la redevance pollution par excédent d'azote et considère que la prise en compte des seuls excédents est cohérente avec le principe pollueur-payeur. Cette redevance doit s'appliquer à toutes les exploitations agricoles à partir du seuil d'assujettissement à la TVA et son barème doit valoriser les bonnes pratiques.

- En trente-cinq ans, les **Agences de l'Eau** sont devenues un des principaux dispositifs de la politique de l'eau, grâce à leur programme d'intervention pluriannuel dont les orientations principales sont fixées par une lettre de cadrage du gouvernement, et **leur rôle mérite d'être réaffirmé et développé**. Une fonction d'appui à la planification pourrait être favorisée par la conduite études d'évaluation de politiques et de prospective à l'échelle des bassins, comme la directive-cadre devrait y inciter.
- Le Conseil Économique et Social approuve une plus grande implication du **Parlement** dans la politique de l'eau, tel que prévu dans le projet de loi. Il souhaite toutefois que les **comités de bassin** au plus près du terrain puissent conserver une autonomie et disposer d'une latitude suffisante pour fixer la variation des taux de redevances afin d'adapter les politiques de bassin aux **contextes locaux**.

Pour conclure, le CES note que l'obligation de moderniser les réseaux, de construire des usines de traitement plus performantes, ne permettent pas d'envisager à court terme une baisse des tarifs de l'eau, bien au contraire, même si l'objectif immédiat doit être la stabilisation de la part des usagers domestiques. Pour que chacun accepte le maintien des redevances à un niveau suffisant pour répondre aux besoins de tous, il est indispensable de clarifier les rôles des divers acteurs et d'établir les conditions de la transparence dans la gestion de l'eau et de rechercher une participation équitable aux coûts.

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
9, place d'Iéna 75775 Paris cedex 16
Tél. 01 44 43 60 00 Fax. 01 44 43 61 87
<http://www.conseil-economique-et-social.fr>



L'AGENCE DE L'EAU AUGMENTE SES AIDES AUX AGRICULTEURS DU SUD-OUEST POUR LA MAÎTRISE DES POLLUTIONS DES ÉLEVAGES

Lors de sa troisième séance annuelle, le **Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne** a examiné, dans le cadre de la révision de son 7^e programme d'intervention (1997 / 2002), les aides accordées aux agriculteurs pour le programme de maîtrise des pollutions agricoles (PMPOA). La dotation initiale de l'année 2000, augmentée au mois de juin dernier, est à ce jour complètement consommée.

Afin de respecter les obligations réglementaires du PMPOA et les instructions du gouvernement, un **complément de 20 MF** est ajouté pour clôturer 2000.

Les dotations d'aide pour l'année 2001 seront ajustées après l'établissement d'un bilan précis sur les actions menées.

Le montant de l'aide engagée par l'Agence de l'Eau pour les travaux de maîtrise des pollutions des éle-

vages au cours de l'année 2000 est de **34 MF**.

Il est de **183,5 MF** depuis 1994 (démarrage national du PMPOA), auxquels il convient d'ajouter **12 MF** pour aider le financement des études préalables à ces travaux.

Rappelons que l'Agence de l'Eau Adour-Garonne est partie prenante du programme de maîtrise des pollutions des élevages (PMPOA) adopté par les ministères de l'Agriculture et de l'Environnement en 1994.

AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
90, rue du Férétra - 31078 TOULOUSE CEDEX
Tél. 05 61 36 37 38 - Fax. 05 61 36 37 28
Web : <http://www.eau-adour-garonne.fr>

SEINE-NORMANDIE



ILE-DE-FRANCE : DEUX NOUVEAUX CONTRATS DE BASSIN POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE L'EAU

Un contrat de bassin est un programme sur 5 ans d'actions pour améliorer la gestion de l'eau. Les différents contrats de bassin s'inscrivent dans le contrat Rivières propres en Ile-de-France, signé avec l'Agence de l'eau Seine Normandie le 13 janvier 1997.

Alain Rist, vice-président chargé de l'environnement, a aujourd'hui fait voter deux nouveaux contrats de bassin :

- 11 MF pour le bassin de l'Yerres (77), et les sous bassins du Réveillon et de la Barbançonne, classés en zone sensible (2001-2005)

Avec 1 000 km² en Seine-et-Marne, le bassin hydrographique de l'Yerres couvre la majeure partie de la nappe du Champigny qui constitue une ressource en eau essentielle pour l'est de la région. Les actions concernent directement la collecte et le traitement des eaux usées d'environ 35 000 habitants voisins du Réveillon et des activités industrielles d'Ozoir la Ferrière et 15 000 habitants du bassin versant de la Barbançonne.

Aménagements de rivières et de milieux humides, collecte intercommunale des eaux usées, collecte communale des eaux usées et des eaux pluviales, sont ainsi programmés pour les cinq ans à venir, pour un montant total de travaux de 132 MF.

- 5,5 MF pour le bassin Seine-Ecole (77/ 91) (2001-2005)

Ce bassin concerne plus de 14 000 habitants auxquels s'ajoutent les communes de Pringy et St Fargeau-Ponthierry ainsi que les activités de l'agglomération de Melun. Une charte de qualité des eaux pour la rivière Ecole a été signée en décembre 99.

Assainissement intercommunal du District Seine-Ecole, assainissement communal de Pringy et sécurisation de son alimentation en eau potable, assainissement communal de St Fargeau-Ponthierry, sont ainsi programmés sur cinq ans pour un montant total de travaux de 45 MF.

AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
51, rue Salvador Allende
92027 NANTERRE
Tél. 01 41 20 16 00 - Fax. 01 41 20 16 84
<http://www.eau-seine-normandie.fr>

RÉGION ILE-DE-FRANCE
33 r Barbet de Jouy
75007 PARIS
Tél. 01 53 85 53 85 - Fax. 01 53 85 53 89
<http://www.region-iledefrance.com>

CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES DE LA DIRECTIVE CADRE

Les 13 et 14 septembre 2000, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a organisé, à Lille, la deuxième édition du colloque européen "l'Europe de l'eau, l'eau des Européens" : de l'évaluation économique à son intégration dans le processus de décision.

Ce colloque était l'un des événements officiels de la Présidence Française de l'Union Européenne ; il était placé sous le haut patronage de Madame la Ministre de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement qui prononça le discours de clôture.

Les thèmes suivants ont été abordés, en quatre sessions, par des experts européens et ont été suivis d'un débat :

- les impacts socio-économiques de la Directive Cadre,
- le prix à payer pour l'eau de demain,
- comment évaluer les dommages en environnement et le prix des réparations,

- quelles solutions économiques et politiques ?

Le premier objectif de cette rencontre était de favoriser les échanges entre économistes européens, dans le contexte de l'adoption de la Directive Cadre dans le domaine de l'eau. Cette Directive comporte un volet économique important, notamment sur les aspects de tarification des services de distribution d'eau et d'assainissement.

Le second objectif était d'expliquer les impacts d'une Directive dont les principaux investissements seront financés à partir du prix de l'eau.

AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE

200 rue Marceline

B.P. 818 - 59508 DOUAI

Tél. 03 27 99 90 00 - Fax. 03 27 99 90 15

Web : <http://www.eau-artois-picardie.fr>

CHRONOLOGIE EUROPÉENNE DE L'EAU

La politique de lutte contre la pollution de l'eau est la plus ancienne et la plus complète au sein de l'action environnementale de la Communauté.

Depuis 1975, plus de 30 directives ou décisions ont été adoptées couvrant à la fois la pollution de l'eau douce et l'eau de mer.

- la directive sur les rejets de substances dangereuses de 1976 ; elle a permis de développer des réglementations sur la limitation de rejets d'une trentaine de substances considérées comme dangereuses,
- la directive sur la production de l'eau potable de 1975,
- la directive sur la pêche de 1978,
- la directive sur la conchyliculture de 1978,
- la directive sur la baignade de 1976.

Ces directives ont permis d'élargir le champ d'action de la politique communautaire.

Plus récemment, des directives importantes ont été adoptées :

- la directive sur l'épuration des eaux résiduaires urbaines (1991) sert de cadre à la définition de programmes d'assainissement pour l'ensemble des agglomérations urbaines de l'Union. Elle est l'un des facteurs déclenchant de l'effort financier développé dans ce domaine ces dix dernières années.
- la directive "prévention des pollutions par les nitrates d'origine agricole" (1991). Elle pose les principes d'une politique de prévention des pollutions diffuses pour le secteur agricole dont les effets se développeront dans les prochaines années.

Ces deux directives, adoptées en 1991, ont montré aux différents responsables nationaux des poli-

tiques de l'eau l'importance des engagements financiers générés et donc leur efficacité et la bonne harmonisation des différentes directives.

Ainsi, en 1995, le Conseil et le Parlement Européen ont souhaité un examen approfondi de la politique communautaire de l'eau.

Ils ont demandé à la Commission d'élaborer une proposition de directive cadre qui a été présentée début 1997.

La situation française :

Dès 1964, la France a instauré une gestion de l'eau à l'échelle des bassins versants (6, avec, à leur tête, 6 Comités de Bassin et 6 Agences de l'eau). En 1992, elle renforce ces dispositions par la mise en place des "Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux" (SDAGE), ainsi que la définition d'un cadre juridique précis pour tous les aménagements, travaux ou activités susceptibles d'avoir un impact sur l'eau.

La Directive Cadre "Eau" reprend l'unité hydrographique comme étant la plus pertinente.

La France est pionnière dans la mise en place de dispositions institutionnelles dont l'utilité est reconnue : 102 organismes de bassin (Amérique latine, Afrique, Asie, Europe) sont rassemblés dans le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB).

Le dispositif mis en place en 1964 a toutefois vieilli et nécessite une réforme pour en renforcer l'équité entre les différentes catégories d'usagers, la lisibilité, ainsi que pour qu'il applique mieux le principe pollueur-payeur.

SURVEILLANCE RADIOÉCOLOGIQUE DU RHÔNE

Quoique lourdement équipé en installations nucléaires de toutes sortes (centrales de production d'électricité, usine de retraitement de combustible irradié, Centre d'Etudes Nucléaires, usines du cycle du combustible : enrichissement, fabrication...), aucun élément à **caractère synthétique** n'était pour autant disponible sur le Rhône et son réseau d'affluents principaux, qui aurait permis de se faire une idée même approximative du **niveau** d'imprégnation de ses différents compartiments, physiques et biologiques, en radioéléments potentiellement présents dans les rejets de ces installations (soumises au demeurant à un contrôle rigoureux de leur qualité).

Outre cette contamination, il est juste de rappeler qu'une série très diversifiée d'autres émetteurs potentiels de radioéléments est représentée sur le bassin versant du fleuve tout entier : laboratoires, hôpitaux,... qui sont susceptibles d'ajouter (faiblement ?) à sa contamination d'ensemble.

La thématique de la radioécologie a donc été prise en compte au sein d'un **sous-groupe de travail spécifique "micropollution toxique"**.

C'est l'**aspect environnemental** qui a été retenu, visant d'abord à l'appréhension, par une sélection appropriée de compartiments du milieu naturel, du niveau de leur imprégnation en radioéléments et de son évolution dans le temps, hors toute considération de morbidité à l'encontre de populations exposées, humaines ou animales.

C'est cette vision qui traduit le titre du rapport qui vient d'être édité (**Conception d'un réseau de suivi radioécologique du fleuve Rhône**) qui fait référence de manière explicite à la "radioécologie" du fleuve, expression intégrée de l'objectif global d'appréhender au mieux le niveau d'imprégnation du fleuve par les substances émettrices de radioactivité.

L'information à disposition, relativement abondante quoique disparate, est suffisante néanmoins à caractériser une imprégnation significative des compartiments intégrateurs du fleuve (phase solide, poissons, végétaux aquatiques notamment) par certains radioéléments à durée de vie moyenne à longue.

Même si, pour l'essentiel, les relevés sont anciens (1980 à 1991 pour les données de milieu, 1985 à 1995 pour les données de rejets liquides), ils suffisent néanmoins à porter un **diagnostic de contamination installée** (et durable pour les supports peu mobiles et les radioéléments de longue période) justifiant la démarche entreprise par le Comité de Bassin pour préciser le diagnostic environnemental et en avoir une vision à la fois plus étendue, dans l'espace de temps, et plus complète par rapport à la réalité des rejets et de leur évolution.

Dans ce diagnostic préliminaire d'ensemble, il ne peut être contesté que l'**installation de Marcoule** a une responsabilité prépondérante dans la contamination du fleuve et de ses différents compartiments ;

les efforts entrepris depuis le début des années 90 vis-à-vis des rejets liquides qui en proviennent ne contredisent sans doute pas ce diagnostic relatif. Le peu de données disponibles pour la période 1994-1997, sur les principaux radioéléments associés aux sédiments à l'aval de Marcoule, montre **une diminution appréciable des concentrations** par rapport aux années antérieures. Cette diminution est d'un ordre de grandeur, voire plus, pour le ^{137}Cs et le $^{239+240}\text{Pu}$ (dont les concentrations descendent désormais souvent aux faibles niveaux imputables à la seule érosion des sols), et le ^{106}Ru . La diminution des concentrations en ^{60}Co paraît moindre, probablement en raison d'une contribution plus importante des rejets des CNPE, qui n'auraient pas décliné dans la même proportion que ceux de Marcoule. A l'échelle de quelques années, la radioimprégnation du fleuve montre donc une évolution rapide, bien qu'irrégulière, dont la généralité, l'amplitude et les mécanismes restent à préciser. C'est un point essentiel à examiner à travers le réseau projeté.

En termes pratiques, cet instrument d'appréciation devra respecter un certain nombre de contraintes et notamment :

- une approche élémentaire, c'est-à-dire **par radioélément** et non pas limitée à la seule expression trop biaisée parce que trop globale de l'activité totale émise, sans distinction d'origine,
- un ajustement de sa fréquence temporelle à la réalité de l'évolution de la composition des rejets liquides. A cet égard, toute forme d'expression trop agrégée (trop moyennée dans le temps) de l'information sur les rejets n'est pas admissible ; on a vu à quel point l'appréhension de la problématique de la radioécologie est complexe. Elle ne peut se satisfaire d'à peu près, sauf à perdre toute crédibilité.

La mise en oeuvre du réseau, et plus généralement du SDAGE, est maintenant l'occasion, pour l'ensemble des exploitants d'installations nucléaires jalonnant le cours du fleuve (et notamment l'ensemble des CNPE et l'installation de Marcoule), de donner corps à l'engagement contracté devant le Comité de Bassin, en lui livrant l'**exhaustivité de la composition en radioéléments de leurs rejets, liquides et atmosphériques**, et de son évolution temporelle.

- une **définition spatiale appropriée**, rapportée bien sûr à la localisation des rejets, mais prenant en outre spécifiquement en compte des milieux qui ne sont pas sous leur influence directe mais qui peuvent en subir les effets par suite d'une dynamique de transfert complexe. Dans cette sélection, il sera nécessaire de retenir notamment les milieux à très forte valeur patrimoniale : on a cité la Camargue et le cône de déjection du fleuve à la mer, lieux d'emménagement ultime et durable de nombre de radioéléments. Il convient d'y adjoindre la nappe d'accompagnement du fleuve, très fortement sollicitée d'une manière générale pour l'alimentation en eau potable des populations résidentes.

RHONE- MEDITERRANEE-CORSE



- une sélection de **supports appropriés** de la mesure ; on a vu à cet égard que la phase liquide ne présentait que peu d'intérêt par référence à d'autres supports aux vertus intégratrices beaucoup plus marquées tels que la phase solide, avec ou encore les végétaux aquatiques.

Le support biologique que constituent les poissons est un autre élément obligé de l'appréciation d'incidence ; c'est à travers lui, et uniquement à travers lui (si l'on veut bien considérer que le compartiment des végétaux aquatiques autochtones présente d'abord une vertu de mise en évidence d'un effet cumulatif), qu'il peut être jugé d'une incidence radioécologique, objectif tout aussi prioritaire que celui de la radioimprégnation. Le moment venu, il s'agira d'apprécier si la seule approche d'activité par radioélément identifié suffira à mettre en évidence un effet radiotoxique s'exprimant à l'encontre de ce compartiment essentiel.

Cet ensemble de considérations devra structurer à terme, le **réseau de surveillance**. Il concourt à la pertinence du dispositif de surveillance qui fondera l'appréciation d'incidence, préalable à la définition d'une stratégie opérationnelle susceptible de s'en inspirer par la suite.



UNE NOUVELLE ÉTUDE INTERAGENCES SUR L'EXTRACTION DES GRANULATS

Au sein de l'économie des granulats, les matériaux alluvionnaires tiennent une place prépondérante. Les vallées alluviales qui les fournissent présentent aussi de forts enjeux patrimoniaux, liés aux milieux aquatiques et zones humides qui composent ces vallées. De la qualité de ces milieux, dépendent de nombreux usages (eau potable, pêche, tourisme lié à l'eau, ...) qui forment un potentiel important de développement local.

C'est pourquoi, le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et les Agences de l'Eau ont fait réaliser ce document qui a pour objectif d'informer tous les acteurs de la rivière sur les effets des extractions de granulats dans les alluvions des cours d'eau.

Si l'usage des matériaux alluvionnaires reste aujourd'hui indispensable pour certains usages nobles, il est possible de diminuer l'impact environ-

nemental de cette activité en prenant conscience des effets des extractions de matériaux alluvionnaires les plus préjudiciables à la politique publique en matière de préservation des milieux aquatiques, notamment la protection des zones humides et le maintien de l'espace de mobilité des cours d'eau.

AGENCE DE L'EAU
RHONE MEDITERRANEE CORSE

2, 4 allée de Lodz
69363 LYON Cedex 07

Tél. 04 72 71 26 00 - Fax. 04 72 71 26 03
<http://rdb.eaurmc.fr>



EFFET DE SERRE : LA VOITURE PARTICULIÈRE ET LE CHAUFFAGE EN PREMIÈRE LIGNE

A la veille de la clôture de la conférence mondiale sur le réchauffement climatique de La Haye, l'Ifen publie dans le numéro 61 des **Données de l'environnement** un constat mitigé sur les efforts de la France pour atteindre l'objectif de stabilisation des émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2008-2012.



Les relatifs bons résultats des secteurs structurellement responsables de ces émissions (l'industrie, l'agriculture et l'énergie) sont contrecarrés par un accroissement de celles générées par les transports et le chauffage.

L'Ifen a réparti les émissions de gaz à effet de serre (175 millions de tonnes équivalent carbone en 1998) en cinq grands secteurs représentatifs de l'économie française : les ménages, l'agriculture, l'industrie, l'énergie, le tertiaire.

Gaz à effet de serre dans l'économie française : les ménages au premier plan...

Entre 1990 et 1998, les ménages ont vu leur contribution à l'effet de serre passer de 25% à 27%, soit 10% d'augmentation, prenant la première place devant l'agriculture. Cette contribution se divise en une part "**transport**" et une part "**chauffage et autres**" : les émissions des voitures particulières se sont accrues de 20% sur la période pour atteindre 20 millions de tonnes équivalents carbone (MtC) en 1998. Les émissions du chauffage résidentiel ont oscillé autour de 25 MtC pour terminer avec une légère augmentation (+4%).

L'**agriculture** (agriculture, forêt et pêche) a connu la tendance inverse : de 26% en 1990, sa contribution est passée à 25% pour parvenir à un niveau d'environ 43 MtC en 1998. Une très grande partie des émissions de gaz à effet de serre attribuable à l'agriculture est constituée de **méthane** (22%), provenant de l'**élevage**, et de **protoxyde d'azote** (39%), résultat de l'utilisation d'**engrais azotés**. En même temps que ses émissions diminuaient (-3%), la valeur ajoutée de l'agriculture augmentait de 6%.

L'**industrie**, qui représentait 21% des émissions en 1990, voit sa contribution ramenée à 19% en 1998, soit 32 MtC. Rapportée à l'indicateur économique (progression de la valeur ajoutée du secteur industriel de 12%) cette baisse de sa contribution (-10%) témoigne des **efforts consentis par l'industrie** pour diminuer ses émissions. Cependant, un sous-secteur comme l'agro-alimentaire, bien que minoritaire (10% des émissions), est sur une pente qu'il convient de surveiller : +16% en valeur ajoutée et +37% d'émissions.

... et le transport routier, principale source d'émission

L'ensemble de ces données ne doit néanmoins pas faire oublier que le **transport routier** est utilisé par l'ensemble des secteurs et que, fort de ses 38 MtC émises en 1998, il constitue, en tant que fonction économique, la **principale source d'émission de gaz à effet de serre** (21,8%), qui a augmenté sa contribution de 14% depuis 1990.

INSTITUT FRANÇAIS DE L'ENVIRONNEMENT

61 boulevard Alexandre Martin
45058 ORLEANS Cedex 1

Tél. 02 38 79 78 78 - Fax. 02 38 79 78 70
<http://www.ifen.fr>

AED UNE NUIT DU CLIMAT AVEC RFO SAT

Lors du sommet mondial de la Haye ont été envisagées les mécanismes de lutte contre le réchauffement climatique. A cette occasion, AED et RFO Sat se sont associés pour proposer une soirée entière consacrée à "la nuit du climat", diffusée les 26 novembre et 2 décembre de 20h30 à 23h30 sur RFO Sat, destinée à faire connaître les enjeux de la conférence de la Haye sur le réchauffement climatique.

A signaler que l'AED a réalisé un site entièrement dédié au réchauffement climatique sur internet **www.aed-dmf.com**.



AGENCE ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT
DMF communication

26 rue Beaubourg
75003 PARIS

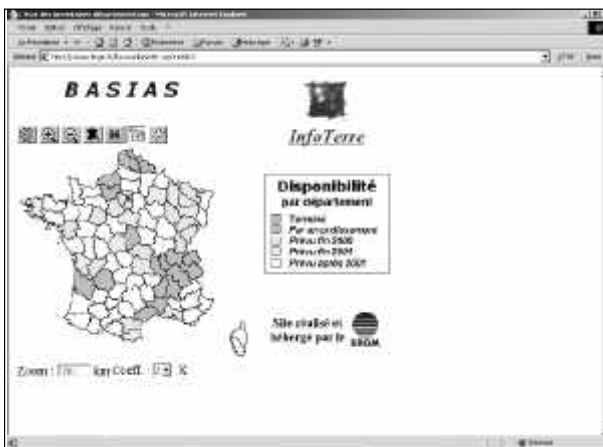
Tél. 01 48 04 99 01 - Fax. 01 48 04 99 02
E-mail : aed@aed-dmf.com
<http://www.aed-dmf.com>

MIDI-PYRÉNÉES : UN INVENTAIRE DE SITES INDUSTRIELS POLLUÉS

A compter du milieu des années 1990, la **DRIRE Midi-Pyrénées** a engagé une action systématique de recensement et de diagnostic des sites industriels pollués ou potentiellement pollués. Comme toujours, la priorité est donnée à la constatation ou non d'un impact sur l'environnement. C'est la raison pour laquelle de nombreux piézomètres permettant de surveiller la qualité des eaux souterraines ont été installés sur demande de la DRIRE. A ce jour, plusieurs sites ont fait l'objet de travaux de dépollution.

Au 1^{er} juillet 2000, la DRIRE Midi-Pyrénées a ainsi recensé **170 sites pollués et potentiellement pollués** faisant l'objet d'une action de l'administration de manière préventive ou curative. Afin d'améliorer l'information du public, chacun de ces sites fait l'objet d'une fiche de plusieurs pages rédigée par la DRIRE et intégrée dans la **base de donnée nationale BASOL** sur le site internet du ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'environnement : www.environnement.gouv.fr/basol.

Par ailleurs, sur demande de la DRIRE et conformément au cahier des charges national du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, un **Inventaire Historique Régional (IHR)** des anciens sites à activité industrielle est en cours de préparation par le **BRGM**. Cofinancé par le BRGM, le Conseil Régional, l'Ademe et l'Agence de l'eau Adour-Garonne, il se déroulera sur la durée du contrat de plan (7 ans) et couvrira les huit départements de la région. La base de données **BASIAS** qui en résultera sera elle aussi disponible sur internet : <http://basias.brgm.fr>.



Enfin, une opération lourde de recensement, de diagnostic et d'évaluation d'impact environnemental des sites et sols pollués du bassin Decazeville (Aveyron) a été engagée sur l'initiative de la DRIRE en 1999 et est en cours de réalisation.

DRIRE MIDI-PYRÉNÉES

12 rue Michel Labrousse
31107 TOULOUSE Cedex 01
Tél. 05 62 14 90 00 - Fax. 05 62 14 90 01

ENSM SAINT-ÉTIENNE : 2^{ème} COLLOQUE A&E'2001 AUTOMATIQUE ET ENVIRONNEMENT

Les 4, 5 et 6 juillet 2001

Le renforcement de la législation en matière de qualité de l'air, de **préservation de la ressource en eau** et de l'élimination des déchets résulte de la préoccupation croissante en matière de protection de l'environnement et de développement durable. Les dispositifs inhérents à ces demandes requièrent des moyens de contrôle de qualité et des systèmes de traitement ou d'élimination performants.

Ce 2^{ème} colloque a pour objectif d'identifier les applications significatives du domaine de l'environnement qui sont susceptibles de mettre en évidence l'intérêt de méthodes et outils développés pour l'analyse, la surveillance, la commande de processus et l'aide à la décision.

Les principaux acteurs institutionnels concernés, tels que les organismes publics, de service et de recherche, ainsi que les industriels et les universitaires qui travaillent en partenariat seront représentés. Ce colloque comportera des communications et des démonstrations d'outils à caractère scientifique et technologique consacrés à diverses problématiques environnementales, et des exposés de transferts et d'applications réussis d'automatique en environnement. Afin d'ouvrir d'autres champs d'application, les domaines éco-industriels ciblés sont ceux de l'Eau, de l'Air et des Déchets Urbains.

Les thèmes retenus seront ceux de la modélisation, du diagnostic, de la commande, de l'analyse et du traitement de données, la validation des données, le traitement des signaux et des images, la supervision, la télésurveillance, les réseaux de mesure.

Le 2^{ème} colloque "Automatique et Environnement" est organisé par le Centre Sciences Information et Technologies pour l'Environnement (SITE) de l'**Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint-Etienne** en collaboration avec le comité d'organisation des premières journées thématiques du **Centre de Recherche en Automatique de Nancy**.

A&E'2001

Ecole nationale supérieure des mines de St-Etienne
Contacts : Christiane RETRUS (retrus@emse.fr)
ou Zahia MAZER (mazer@emse.fr)

158, cours Fauriel

42023 ST-ETIENNE Cedex 2

Tél. 04.77.42.66.71 ou 02.26

Fax. 04.77.42.66.33

E-mail : ae2001@emse.fr

<http://site.emse.fr/AE2001>



MNHN : ENTRE L'ÉCOLOGIE ET L'ÉTHIQUE...

Dans ces dernières décennies, l'écologie scientifique a constitué l'arrière-plan théorique et imaginaire duquel a émergé la proposition d'une **nouvel- le éthique**, à la recherche **d'autres équilibres entre les sociétés humaines et leur environnement naturel**. La prise de conscience des limites écologiques de la planète - par la communauté scientifique d'abord, et par la société civile ensuite - n'a pas pour autant donné lieu à des développements éthiques univoques. Ainsi, des positions anthropocentriques, soulignant les différents types de valeurs que la nature peut représenter pour l'homme, côtoient des modèles éthiques biocentriques, en relation avec la sauvegarde de certaines espèces particulières, ou des modèles plus ou moins écocentriques, soulignant la valeur intrinsèque des entités naturelles.

En effet, **d'un point de vue anthropocentrique**, on peut attribuer à la nature différents types de valeurs, entre autres, économique, esthétique, ludique ou spirituelle. Une telle position trouve un de ses points d'ancrage dans la responsabilité vis-à-vis des générations futures : celles-ci ont droit à une planète dont les ressources et les possibilités d'évolution auront été préservées (développement durable et protection de la biodiversité). **D'un point de vue biocentrique**, le but premier est la sauvegarde de certaines espèces, parfois charismatiques, comme par exemple les éléphants, les tigres, les singes ou les baleines, et on stigmatise les souffrances réservées à ces animaux par les traitements humains. Enfin, **d'un point de vue écocentrique**, la mise en relief de la valeur intrinsèque des différents composants des écosystèmes, des espèces jusqu'aux milieux dans lesquels elles vivent, se fonde sur l'idée que toute entité biotique ou abiotique possède le droit d'exister en tant que résultat d'une histoire évolutive.

Le **Muséum National d'Histoire Naturelle**, en collaboration avec le **CNRS** et l'**Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales** organise au cours de l'année universitaire 2000-2001, un cycle de conférences sur le thème : "**Le développement de l'écologie scientifique et l'émergence des éthiques de l'environnement**".

Le calendrier prévu est le suivant :

- L'écologie écosystémique, ou bien, l'inévitable tension entre une métaphysique holiste et des méthodologies réductionnistes ; l'écologie du paysage : un paradigme méthodologique nouveau? l'hypothèse Gaïa de J. Lovelock : les pouvoirs de séduction d'une métaphore organiciste dans l'étude des changements globaux (13 Déc.) ;
- la place des êtres humains dans la nature (10 Jan.) ;
- La biodiversité : un enjeu scientifique et éthique ; des gènes aux populations, des communautés aux écosystèmes et aux sociétés humaines (24 Jan.) ;

- L'essor de l'écologie scientifique et l'idée de biosphère (14 Fev.) ;
- Ethique et politique de la biosphère (28 Fev.) ;
- Origines et développements des éthiques environnementales (14 Mars) ;
- Philosophie de la nature, philosophie des techniques : protection et responsabilité (28 Mars) ;
- Ecologie & romantisme (18Avr.) ;
- Ethique appliquée : OGM et Biodiversité (2 mai) ;
- La philosophie de l'écologie entre l'Ouest et l'Est : convergences entre l'ontologie et l'éthique bouddhiste et les aspects communautariens de la "Land ethic" de Aldo Leopold (16 Mai).

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE
Laboratoire d'Ecologie Générale
4 avenue du Petit Château
91800 BRUNOY
Tél. 01 60 47 92 12 - Fax. 01 60 46 57 19
<http://www.mnhn.fr>



BASOL, LA BASE DE DONNÉES DES SOLS POLLUÉS, COMPLÉTÉE ET ACTUALISÉE

BASOL est une base de données sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) et qui appellent une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif.

L'inventaire national a été renouvelé cette année et son contenu a été radicalement modifié. Il ne comprend plus seulement les **1 000 sites** de l'inventaire précédent. Y figure aussi de nombreux sites qui, à la demande de l'administration, feront l'objet d'un diagnostic, sans préjuger de l'existence effective d'une pollution.

Désormais, **BASOL** ne se limite plus au seul inventaire des sites et sols pollués. Elle ouvre vers d'autres inventaires, informe sur la politique nationale, permet d'exprimer son opinion.

<http://www.environnement.gouv.fr/basol>

MINISTERE DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Service Documentation
20 avenue de Ségur - 75007 PARIS
Tél. 01 42 19 16 52
<http://www.environnement.gouv.fr>

L'INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ENVIRONNEMENT : LE RAPPORT SUR LES CRUES DE NOVEMBRE 99 DANS LE SUD

Les inondations catastrophiques des 12 et 13 novembre 1999 qui ont frappé les départements de l'Aude, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales et du Tarn sont dues à un événement météorologique d'un type fréquent en automne dans cette région mais dont l'ampleur est assez exceptionnelle par les intensités de pluie.

Le 17 décembre 1999 la Ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement a confié au **Conseil général des ponts et Chaussées** et au coordonnateur de la MISE le soin d'organiser une mission de retour d'expérience sur les leçons à tirer des événements. La demande précisait les termes de référence de cette mission et désignait **Claude LEFROU**, de la MISE (devenue depuis l'IGE), pour coordonner la mission. Le rapport de la mission interministérielle a été remis à la Ministre le 19 juillet.

Puis l'IGE a demandé aux préfets concernés ainsi qu'au directeur de l'eau et au directeur de la prévention des pollutions et des risques de faire connaître leurs observations sur ce rapport. Claude Lefrou a pris en charge cette phase contradictoire du retour d'expérience.

La mission recommande **de revoir les dispositifs actuels de surveillance, d'alerte et d'information des crues " rapides " en créant un service hydro-météorologique** compétent dans le sud-est de la France, c'est-à-dire sur les versants méditerranéens des régions Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce service pourrait être capable de prévoir des événements rapides en bénéficiant des moyens radar progressivement mis en place et des synergies des forts potentiels scientifiques existants à Montpellier où il pourrait être installé. Le renforcement de la DIREN Languedoc-Roussillon sur 2001 permettrait une première étape de constitution de ce service.

Elle propose également **36 facteurs** de progrès qui permettraient d'améliorer le fonctionnement des services déconcentrés.

On peut citer, par exemple :

- l'amélioration de la mise en œuvre des procédures d'alerte existantes,
- la révision de l'organisation de l'alerte pour tenir compte de la rapidité et de l'intensité des phénomènes météorologiques et hydrologiques du sud-est de la France,
- la sécurisation des réseaux essentiels de transmission, d'alimentation en énergie électrique, etc. en repensant les missions de service public des gérants de ces réseaux,
- les dispositions réglementaires visant à améliorer la prévention des risques et à diminuer la vulnérabilité des biens,
- la prise en compte du risque inondation dans les établissements qui ont un rôle à jouer en période de crise,
- l'entretien des rivières et les conditions de mise en œuvre de dispositifs de protection.

La mission suggère aussi :

- d'améliorer les conditions d'élaboration des PPR pour permettre leur appropriation par les citoyens qu'ils intéressent,
- d'élaborer, à l'échelon national, une méthodologie du retour d'expérience comportant des cahiers des charges à confier à des bureaux d'étude et la définition des responsabilités tant au niveau central qu'au niveau local.

MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Service Documentation

20 avenue de Ségur - 75007 PARIS

Tél. 01 42 19 16 52

<http://www.environnement.gouv.fr>

SEINE SAINT DENIS- PANTIN : BASSIN DE RETENUE DES EAUX PLUVIALES IMPLANTÉ

Le Schéma Directeur Départemental, adopté en 1993 par le **Conseil Général de Seine Saint-Denis**, a prévu la réalisation d'ouvrages de rétention sur le réseau unitaire.

Par convention, le Département et la Ville de Pantin se sont engagés à réduire significativement les inondations pouvant survenir en cas de fortes pluies dans le Quartier des Limites à Pantin.

Le futur **bassin enterré du Cheval Noir**, d'une capacité de 14 000 m³ contribuera à mieux protéger les riverains résidant à proximité du Carrefour des Limites.

L'ouvrage sera réalisé sur un terrain situé au 6, Route de Noisy.

Un collecteur d'alimentation, des regards de visites et de prises d'eau seront également réalisés, ainsi qu'un local technique d'exploitation.

La construction comprendra plusieurs phases. En premier lieu, la structure périphérique sera réalisée en

paroi moulée. Puis, après terrassement, le génie civil du bassin (dalles, poteaux) sera exécuté. En parallèle, les travaux liés au collecteur d'alimentation et aux prises d'eau seront également mis en œuvre. L'ensemble de l'opération se déroulera de début 2001 à la fin 2002.

Le bassin du Cheval Noir sera mis en service pour 2003.

Le coût d'objectif de l'opération s'élève à **55 MF**. Un soutien financier auprès de l'Agence de l'Eau et de la Région Ile de France a été demandé.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS

124 rue Carnot

B.P. 193

93003 BOBIGNY Cédex

Tél. 01 43 93 93 93

LA RÉGION ILE DE FRANCE ENGAGE L'AGRICULTURE FRANCILIENNE DANS UN PROGRAMME DE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE (2000 - 2006)

Avec 50 % de sa surface totale de terres agricoles et 25 % d'espaces boisés, l'Ile-de-France est aussi une grande région agricole, rurale et péri-urbaine, avec 6 500 exploitants qui emploient 30 000 personnes. La production agricole a des effets directs sur la qualité de l'eau, des sols, de la biodiversité, des paysages. Autant d'interactions qui concernent chaque francilien dans sa vie quotidienne, de l'eau qu'il boit au contenu de son assiette, en passant par les chemins qu'il traverse lors d'une ballade dominicale.

Aujourd'hui c'est un **programme agri-environnemental, sur six ans et d'un montant de 56 MF**, qui est ainsi voté par la Région, pour une production agricole de haute qualité environnementale assurant la protection et la gestion durable des ressources naturelles.

Il a été élaborée en concertation avec la chambre d'agriculture et les associations agricoles, le Ministère de l'Agriculture, les départements, les communes ainsi que des fédérations et associations de défense de l'environnement, de chasse et de pêche.

Pour accompagner la mise en place de nouvelles pratiques et contribuer à leur généralisation sur l'ensemble de la région, il a été décidé de :

- **Mesurer les performances environnementales des agriculteurs** : 350 fermes de référence réparties en Seine-et-Marne produiront des informations sur les phytosanitaires, les nitrates, ... 7 MF seront consacrés à ce programme Cristal coordonné par la chambre d'agriculture du 77.
- **Mieux insérer les silos dans le paysage** : à l'occasion de la mise aux normes des silos, suite à l'accident de Blaye (Gironde) en 1998, la Région aidera les coopératives à mieux insérer ces imposants bâtiments dans le paysage francilien 4 MF.

- **Reconvertir la plaine agricole de Pierrelaye-Bessancourt (95)** : maintien de l'activité agricole par le soutien à un programme expérimental de cultures non alimentaires, dans un lieu où la production maraîchère n'est plus ni commercialisable ni consommable, selon le Conseil supérieur d'hygiène publique de France.
- **Améliorer le recyclage agricole des boues d'épuration** : des démarches de certification et de garanties d'innocuité doivent être entreprises et validées par les différents acteurs.
- **Informier pour limiter l'utilisation d'engrais chimiques** : des moyens physiques, biologiques, thermiques, de rotations des cultures, sont autant d'outils efficaces pour éviter le recours aux engrais chimiques nuisibles pour l'environnement, encore faut-il que les agriculteurs le sachent.
- **Maintenir l'agriculture péri-urbaine** : la signature de chartes de développement agricole, comme celle de Vernouillet (78), et la signature prochaine de Contrats territoriaux d'exploitation permettent à la Région de soutenir son agriculture et notamment les arboriculteurs.
- **Participer au Programme régional d'initiative pour le respect et l'intégration de l'environnement (PRAIRIE)** : appel à projets et financement d'opérations pertinentes 19 MF.
- **Financer des opérations pilotes de maîtrise des intrants** : expérimentations visant à limiter l'apport en engrais et en phytosanitaires, et à favoriser des pratiques non intensives.

RÉGION ILE-DE-FRANCE

33 rue Barbet de Jouy
75007 PARIS

Tél. 01 53 85 53 85 - Fax. 01 53 85 53 89

<http://www.region-iledefrance.com>

OUVERTURE À MONTPELLIER D'UNE MAISON DES SCIENCES DE L'EAU

Comment mesurer les réserves en eau contenues dans les poches souterraines labyrinthiques de l'arrière-pays languedocien ? Comment limiter l'érosion provoquée par le ruissellement sur les bassins versants ? Comment améliorer les procédés d'épuration des eaux ? Voilà quelques-unes des multiples questions que se posent les chercheurs désormais réunis dans la **Maison des sciences de l'eau de Montpellier**, unique en son genre au niveau national. Cette maison inaugurée le 20 octobre, héberge sur 3 000 m² depuis juin dernier quelque **cent vingt chercheurs, docteurs et techniciens**, issus d'équipes du **CNRS**, de l'**Université des sciences** de Montpellier et de l'**IRD** (Institut de recherche pour le développement).

Des biologistes, physiciens, chimistes, informaticiens-modélisateurs travaillent dans deux grands domaines. En premier lieu, les **régions méditerranéennes**, où la

gestion des ressources en eau pose des problèmes spécifiques. Autre grand domaine, les **régions inter-tropicales**, « zones-clés pour la compréhension des relations entre climat et cycle de l'eau et où les questions de gestion des ressources en eau sont particulièrement aiguës. ».

C'est **Michel GIROD** qui a été désigné comme directeur délégué. Géologue, détaché par l'université montpelliéraine, celui-ci opère un retour aux sources après vingt ans passés comme attaché scientifique dans diverses ambassades de France, puis comme expert au sein d'une direction générale de la Commission Européenne.

MAISON DES SCIENCES DE L'EAU

240 avenue du Professeur Emile JAMBRAU
34000 MONTPELLIER

Tél. 04 67 14 90 82

SHF : 27^{ÈMES} JOURNÉES DE L'HYDRAULIQUE : APPEL À COMMUNICATIONS "L'EAU ET L'ÉCONOMIE"

La fin du XX^{ème} siècle a été marquée par trois chocs pétroliers qui sont autant de crises vécues au niveau mondial. Au siècle prochain la bataille va-t-elle se porter sur l'eau ? Déjà, on parle "**d'hydropolitique**" et certains n'hésitent pas à annoncer **des guerres de l'eau pour le XXI^{ème} siècle**.

La Société Hydrotechnique de France (SHF) s'est engagée dans deux manifestations internationales récentes : la **Conférence internationale "Eau et Développement durable"** de Paris, en mars 1998 et le **2^{ème} Forum Mondial de l'Eau** de La Haye, en mars 2000. Elle entend apporter sa contribution à l'étude de ce problème majeur en consacrant les 27^{èmes} Journées de l'Hydraulique à un large débat sur le thème : **eau et économie**.

Pour ce congrès, prévu pour **mi-2002**, la SHF lance un appel à communications dans le cadre de l'avant-projet de programme joint en annexe.

L'eau existe globalement en quantité suffisante pour satisfaire les besoins de l'humanité, mais, malheureusement sa répartition temporelle et spatiale est très déséquilibrée. Quand la quantité et la qualité, qui sont en partie corrélées, sont insuffisantes, l'eau devient une ressource rare et donc chère.

Certes l'eau de pluie est gratuite, mais le barrage pour la stocker, le réseau pour la distribuer, les usines pour la traiter et pour l'épurer ne le sont pas. L'eau est à la fois un **bien patrimonial** qui doit être préservé et un **facteur de production** qui doit être valorisé.

Comment justifier des investissements, souvent très coûteux ? Comment fixer un ordre de priorité ?

Quelle est la valeur de l'eau en fonction des usages ? Quels prix pour l'eau ?

A l'époque de la mondialisation qui devrait tendre vers un monde plus solidaire, comment partager l'eau, bien fondamental et les moyens de la gérer, alors que près du tiers de l'humanité ne dispose pas d'eau potable ?

Autant de questions auxquelles les experts tenteront de répondre grâce à la présentation d'une trentaine de communications, au maximum, avec la participation de l'ensemble des congressistes.

Les résumés des communications seront adressés au secrétariat de la SHF **avant le 1^{er} mai 2001**. Le Bureau du Comité scientifique et technique de la SHF choisira les communications à retenir. Les autres projets de communications, suivant leur intérêt, pourront être édités dans les actes du congrès, ou présentés sous formes de posters, ou finalement être examinés dans le cadre d'une manifestation ultérieure.

SHF

25 rue des Favorites
75015 PARIS
Tél. 01 42 50 91 03 Fax. 01 42 50 59 83
E.mail : shf@shf.asso.fr - <http://www.shf.asso.fr>

LA GESTION DES PÉRIMÈTRES IRRIGUÉS COLLECTIFS À L'AUBE DU 21^{ÈME} SIÈCLE : ENJEUX, PROBLÈMES, DÉMARCHES

Montpellier, 22 et 23 janvier 2001

Le laboratoire PCSI (**Programme Commun Systèmes Irrigués**) rassemble des chercheurs du **CEMAGREF**, du **CIRAD** et de l'**IRD** (ex Orstom). Ce séminaire a pour objectif de :

- Présenter les travaux du PCSI concernant l'axe "**gestion des périmètres irrigués**" tout en ouvrant les communications à des partenaires extérieurs du Nord et du Sud (autres centrales scientifiques, bureaux d'études, gestionnaires de réseaux hydrauliques, sociétés d'aménagement).
- Réaliser un état des lieux concernant l'analyse des problèmes que pose actuellement la gestion des périmètres collectifs dans le contexte du désengagement de l'Etat, de la raréfaction de la ressource en eau et de la mondialisation des échanges et l'évolution des démarches et outils permettant d'aider les différents acteurs sous diverses formes de gestion.
- Discuter de la pertinence des travaux et résultats actuels de la Recherche, et des évolutions à envisager.

Le séminaire restreindra son champ d'investigation aux **périmètres irrigués collectifs**. Les problèmes liés à la gestion individuelle de l'irrigation ou à la gestion intégrée de la ressource en eau à des

échelles plus englobantes, ne seront traités que dans leurs rapports à ce thème central.

Quatre thèmes seront abordés :

- Institutions et gestion,
- Les coordinations entre acteurs dans un environnement incertain,
- Tarification et durabilité des aménagements,
- Des systèmes d'informations pour qui et pour quoi faire.

CEMAGREF

Parc de Tourvoie - BP 44
92163 ANTONY cedex
Tel : 01 40 96 61 21
<http://www.cemagref.fr>

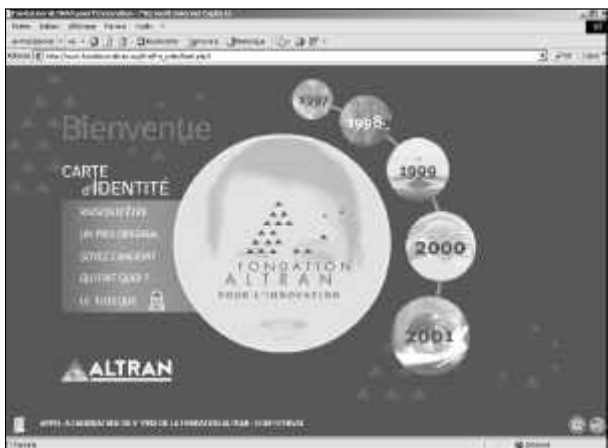
IRD

213, rue La Fayette - 75480 Paris cedex 10
<http://www.ird.fr>

CIRAD

42, rue Scheffer - 75116 Paris
Tél. 01 53 70 20 00 - Fax. 01 47 55 15 30
<http://www.cirad.fr>

ALTRAN : UNE PREMIÈRE GOUTTE D'EAU... DESSALÉE !



Ca y est ! A peine un an après l'obtention du premier prix 1999 de la **Fondation Altran** consacré à l'eau, le prototype de "dessalinisateur" a fait couler ses premières gouttes d'eau distillée.

En tant que lauréate du premier prix 1999, l'équipe des inventeurs de l'**Université de Nancy** et du CNRS, a pu bénéficier de l'accompagnement technologique proposé par **Altran**. Des consultants les

ont aidé à mettre au point le pilote du dessalinisateur. Cela a pris plus de temps que prévu, car il y a eu des problèmes d'étanchéité entre eau douce et eau salée, ainsi qu'entre eau et air à résoudre. Une fois ces problèmes réglés, le "dessalinisateur" a pu produire les premières gouttes d'eau douce en avril dernier.

Les premiers essais, réalisés avec un tiers seulement du potentiel du pilote ont permis une production d'eau distillée de 7 litres par heure... pour atteindre fin mai une capacité de production de l'ordre de 25 litres par heure. Grâce aux améliorations apportées, le doublement, voire le triplement de la production d'eau dans quelques mois peut être envisagée.

FONDATION ALTRAN POUR L'INNOVATION

251 Boulevard Pereire
75017 PARIS

Tél. 01 44 09 54 47 - Fax. 01 44 09 54 40

E.mail : fondation@altran.fr

<http://www.fondation-altran.org>

LANCEMENT DES JOURNÉES ECRIN DE L'ENVIRONNEMENT

Le Club Environnement & Société se propose d'organiser une série de cinq séminaires tout au long de l'année 2001, appelée : "Les Journées ECRIN de l'Environnement". Chaque séminaire aura pour sujet un thème actuel du domaine de l'environnement, le dénominateur commun étant le lien avec la Société (grand public, médias, ONG...) et ses questionnements. Les aspects sociaux, économiques et juridiques seront abordés, en privilégiant une vision prospective.

Ces journées marquent le lancement du nouveau Club CRIN Environnement & Société. Elles permettront de recenser les laboratoires de recherche actifs dans le domaine. Elles pourront aussi contribuer à la proposition de programmes de recherche nationaux ou européens (préparation du 6ème PCRD de la Commission Européenne) ; elles pourront également participer à la construction de l'Espace Européen de la Recherche (2002-2006). Les réflexions issues de ces journées pourront éventuellement se poursuivre dans le cadre de groupes de travail du Club.

Les Journées ECRIN sur l'Environnement sont organisées en partenariat avec le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. Chaque Journée bénéficiera de partenariats complémentaires.

Les séminaires se dérouleront en une journée. On devra disposer d'une salle de conférences et de quatre salles annexes. La participation sera limitée à 100 personnes.

Les Journées s'adressent aux représentants du milieu académique, du milieu industriel, des pouvoirs publics, de la Société et des médias. Elles sont ouvertes aux participants et aux intervenants européens.

Les actes de chaque Journée feront l'objet d'une publication rapide dans les Cahiers ECRIN.

La première journée sera consacrée à l'eau dans le cadre du développement durable, le jeudi 11 janvier 2001 au siège du CNRS, 3 rue Michel-Ange à Paris (16^{ème}).

C'est Pierre-Alain ROCHE, Directeur de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, qui présidera les ateliers.

Le thème retenu est : le problème de l'eau dans les pays développés et les pays en voie de développement : analyse prospective et solutions concrètes.

Les autres thématiques retenues :

- réhabilitation des sites endommagés ou pollués,
- impact des modifications de l'environnement sur la santé : analyse des modifications apparues dans l'environnement depuis 50 ans, expositions aux "faibles doses", épidémiologies, hiérarchisation des impacts...
- gestion des risques microbiens : problématique des micro-organismes dans l'environnement et de leur impact sur la santé : maladies émergentes, prévention...
- analyse écotoxicologique : degré d'acceptabilité, charges admissibles, analyse du cycle de vie, des conditions climatiques...

ASSOCIATION ECRIN

32 boulevard de Vaugirard
75015 PARIS

Tél. 01.42.79.50.97 - Fax. 01.42.79.50.99

E-mail : balaguer@ecrin.asso.fr

LES RENCONTRES FRANÇAISES DE LA COOPÉRATION MULTILATÉRALE

2, 3, 4 avril 2001 - Paris

Améliorer la présence française à l'étranger dans les projets multilatéraux en appuyant la dynamique de tous les partenaires français, des bailleurs de fonds et des bénéficiaires : un défi, auquel le ministère des affaires étrangères et ses partenaires souhaitent répondre dès aujourd'hui.

A destination de l'ensemble des acteurs (bailleurs bi et multilatéraux, institutionnels, bureaux d'études, ONG, universités, centre de recherches, jeunes diplômés, entreprises et consultants...), ces journées devraient leur permettre de trouver des informations, des contacts, des partenaires, des guides d'initiation....

Une réunion à Paris les 2, 3, 4 avril 2001 doit permettre à plusieurs centaines d'opérateurs français intéressés par les financements multilatéraux ou communautaires de débattre entre eux et avec les administrations concernées afin d'améliorer leur capacité de réponse aux appels d'offres et appels à propositions dans le cadre des programmes communautaires et multilatéraux et de mieux faire converger les approches bi et multilatérales.

Les objectifs sont :

- améliorer le taux de réussite française dans les appels d'offres multilatéraux afin de préparer un plan d'aide globale au renforcement de l'expertise française à l'international. Ceci s'entend notamment par :
 - . une optimisation de l'appui de l'administration aux opérateurs,
 - . une mobilisation de l'ensemble de la Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement (DGCID) (Administration centrale et postes à l'étranger) et une meilleure articulation des financements bi et multilatéraux.
- Orienter la coopération bilatérale en concertation avec les opérateurs pour en faire un vecteur d'accès plus systématique au multilatéral.
- Diffuser largement les méthodes et instruments testés positivement en 1999 et 2000.
- Dégager des propositions d'appui spécifique aux jeunes experts en formation ou en stage.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
20 rue Monsieur
Bureau 117
75007 PARIS
Tél. 01 53 69 41 85 - Fax. 01 53 69 43 82

LES SÉMINAIRES DE DROIT COMPARÉ DE L'ACADÉMIE DE L'EAU : PROGRAMME 2001

L'Université de Paris I Panthéon-Sorbonne organise en partenariat avec l'Académie de l'eau une série de six séminaires de Droit comparé sur l'eau, ouverts aux étudiants du DEA Droit de l'Environnement et à des auditeurs libres, sous réserve de leur inscription.

L'objet de ces six séminaires est de définir les règles à établir entre secteur public et secteur privé pour les délégations de service public vers le privé, aussi bien en France et à l'étranger.

Comme l'indique le programme, les 3 premiers séminaires ont pour objet les principes généraux et les questions de base à résoudre. Ils seront illustrés par des exemples pris en France et à l'étranger et seront présentés conjointement par un juriste et un praticien, en présence d'un grand témoin.

Les deux derniers séminaires porteront sur un examen des dispositions existantes dans les pays émergents et ceux d'Europe de l'Ouest.

Ces séminaires aboutiront à un Colloque International, prévu en 2002, pour discuter d'une "Charte de bonne gouvernance des contrats d'eau".

ACADEMIE DE L'EAU
51, rue Salvador Allende
92027 NANTERRE
Tél. 01 41 20 16 00 - Fax. 01 41 20 16 89
Web : <http://www.oieau.org/academie>

UNIVERSITÉ DE PARIS I PANTHÉON-SORBONNE
12 place du Panthéon
75005 PARIS

AUTOUR DU MONDE

RUSSIE : DÉLÉGATION DE LA GESTION DES SERVICES D'EAU POUR AMÉLIORER LES PRESTATIONS

Dans le cadre d'un **projet FASEP**, en cours en Fédération de Russie, les opérateurs français du secteur de l'eau sont en négociation avec six villes pour une délégation de gestion de la distribution d'eau potable et de l'assainissement. Le partenaire administratif russe de ce projet est le **Comité national pour la construction (GOSSTROY)**.

Ce dernier souhaite dans la dynamique du projet, promouvoir le développement et la modernisation des services urbains. A cet effet, il vient d'autoriser la création d'un centre indépendant dénommé "**Centre de réalisation des méthodes modernes de gestion déléguée en Russie**".

Ayant la tutelle de ce centre, le GOSSTROY est à la recherche de partenaires français pour sa création, dont la vocation sera d'être l'organisme d'appui de l'administration et des collectivités russes dans la mise en oeuvre de ces délégations de gestion.

Pour tout renseignement, contacter l'**Institut de la Gestion Déléguée** :

INSTITUT DE LA GESTION DÉLÉGUÉE
84 rue de Grenelle
75007 PARIS
Tél. 01 44 39 27 00 - Fax. 01 44 39 27 07

IWA : UN COLLOQUE INTERNATIONAL SUR L'EAU RECYCLÉE

1^{er} et 2 février 2001 - Los Angeles

L'**Association Internationale de l'Eau (IWA)** et son Comité de Réutilisation des Eaux Usées sous l'égide des co-chairmans, **Patricia RENAUD**, Directeur du **CIRSEE Lyonnaise des Eaux** et **Carol KWAN**, membre du Board des Directeurs de l'**Usine de recyclage de West Basin** (Californie), organisent un séminaire international février 2001 intitulé "**L'eau recyclée : une ressource alternative viable**".

Cet événement a pour objectif de proposer des solutions durables et abordables pour pallier la pénurie en eau des régions arides. Les résultats des discussions et les meilleures présentations seront publiés comme un guide pratique sur le développement de projets de réutilisation et leur rôle pour la gestion intégrée des ressources.

De nombreux professionnels de l'eau et des représentants de différents organismes publics et privés de plusieurs pays européens, du Maroc, du Mexique, de la Tunisie, du Moyen Orient, de l'Afrique du Sud, de l'Australie et de l'Asie ont annoncé leur venue. De plus, plusieurs institutions internationales ont déjà exprimé leur intention de participation.

LYONNAISE DES EAUX CIRSEE
Valentina LAZAROVA
38 rue du Président Wilson
78230 LE PECQ
Tél. 01 34 80 22 51 - fax. 01 30 53 62 07
E-mail : valentina.lazarova@lyonnaise-des-eaux.fr

PRÉPARATION DU 3^{ÈME} FORUM MONDIAL DE L'EAU

Le forum de la Haye à peine terminé (mars 2000) c'est le **forum d'Osaka** qui se profile à l'horizon 2003.

Après Marrakech et la Haye, ce 3^{ème} forum sera conçu pour promouvoir le **passage de la réflexion à l'action**, avec l'engagement d'actions concrètes, en particulier à propos de la gestion des bassins versants.

En préparation à ce Forum, s'est tenue fin octobre au **Mozambique** une conférence internationale. Demandée par le gouvernement mozambicain à la délégation japonaise auteur d'un rapport sur "Water in rivers" présenté à la Haye, cette manifestation a rassemblé **250 participants** parmi lesquels six ministres d'Afrique Australe en charge de l'eau. Il s'est agi, pour les experts présents, de mettre en place une coopération entre le Mozambique et l'**International Association for Hydraulic Research** pour la mise en place d'un **plan de lutte contre les inondations**, et, à partir de cet exemple, d'envisager une extrapolation pour d'autres régions du monde soumises à de tels problèmes.



PREPARATORY SECRETARIAT OF THE 3rd
WORLD WATER FORUM
Tél. 81 3 5549 1488 - Fax. 81 3 5549 1499
<http://www.water-forum3.com>
E-mail : office@water-forum3.com

GEMS WATER : UN PREMIER SEMESTRE BIEN REMPLI

GEMS/WATER est un programme lancé par le **PNUE** (Programme des Nations Unies pour l'Environnement), en collaboration avec l'**OMS** (Organisation Mondiale de la Santé) et l'**UNESCO**.

Le Global Environment Monitoring System est destiné à étudier, surveiller et protéger la qualité des eaux douces dans le monde. Avec **66 pays participants et plus de 1 573 200 points de mesure**, GEMS/WATER offre une couverture mondiale de l'état de la ressource continentale.

Au cours du premier semestre 2000, les collaborateurs de GEMS/WATER ont participé à différentes manifestations :

- LAKENET 2000 (Burlington - USA - juin 2000) au cours duquel Kelly HODGSON a présenté les actions de GEMS/WATER vis-à-vis des lacs ;
- Global Terrestrial Network for Hydrology (Geisemheim - Allemagne) où GEMS/WATER, s'est proposé pour apporter la composante "qualité" à ce réseau hydrologique mondial ;
- Le second Forum Mondial de l'Eau (La Haye - 17

au 22 mars 2000) a permis l'intervention remarquée de deux experts de GEMS/WATER

- l'un sur "Global water monitoring and the GEMS/WATER program. The need for international cooperation", présenté lors de la session sur les lacs ;
- l'autre sur "Arctic aquatic ecosystems in global monitoring", présenté lors de la session sur les régions polaires.

2000 aura vu aussi la sortie de la première version du "**GEMS analytical methods dictionary**" qui sera suivi en 2001 par un manuel de laboratoire répertoriant les méthodes d'échantillonnage, le transport des échantillons et l'analyse des résultats.

UNEP & WHO GEMS/Water Collaborating Centre
National Water Research Institute
Environment Canada
11 Innovation Boulevard
Saskatoon, Saskatchewan
S7N 3H5 CANADA

DE L'ÉCO-EFFICACITÉ À LA DURABILITÉ TOTALE POUR LES ENTREPRISES

Du 15 au 16 mai 2001 - Dusseldorf

A l'occasion du salon ENVITEC 2001, l'Institut Wuppertal et le World Business Council for Sustainable Development (WBCSD) organisent la 2nde conférence internationale "From eco-efficiency to overall sustainability in enterprises".

L'éco-efficacité implique des coûts moindres, la transparence dans l'innovation et la logistique, mais apporte compétitivité et bonnes bases pour le développement futur.

Le programme de ces deux jours promet d'aborder les aspects politiques, économiques et technologiques. Des intervenants venant d'Allemagne, d'Europe, des Etats-Unis et du Japon présenteront leurs expériences en matière d'économie d'énergie, de matériau et d'eau.

Un autre thème important sera la responsabilité sociale des entreprises. Le cabinet de consultant Arthur D. LITTLE abordera cet aspect.

CONFERENCE OFFICE
WUPPERTAL INSTITUTE FOR CLIMATE
ENVIRONMENT AND ENERGY

Döppersberg 19
42103 WUPPERTAL
GERMANY

Tél. 49 0 202 2492 102 - Fax 49 0 202 2492 108
E-mail : Jan-Dirk.Seiler@wupperinst.org
<http://www.eco-efficiency.de>

BEI : DES PRÊTS TOTALISANT 70 MILLIONS D'EUROS POUR L'ÉNERGIE ET L'ENVIRONNEMENT EN TUNISIE

La **Banque européenne d'investissement** accorde deux prêts totalisant **EUR 70 millions** pour la mise en place de systèmes régionaux de gestion des déchets solides, et pour le renforcement du réseau de transport et de distribution d'électricité, en Tunisie. Le projet tunisien pour le traitement de déchets solides constitue la première opération de la BEI dans ce secteur en Afrique du nord et au Moyen Orient.

EUR 25 millions sont accordés à la République tunisienne pour l'élaboration de systèmes de gestion des déchets solides sur l'ensemble du territoire tunisien comprenant la création de 9 décharges contrôlées et de 17 centres de transfert de déchets. Le projet financé englobe les volets études, conception, fourniture, construction, mise en service et exploitation de 9 systèmes d'infrastructures prioritaires en matière d'environnement.

EUR 45 millions sont consentis à la Société Tunisienne de l'Électricité et du Gaz (STEG), pour des investissements du renforcement du réseau de transport et de distribution d'électricité portant sur plusieurs sous-projets répartis sur l'ensemble du territoire tunisien. Il s'agit d'un 2^{ème} prêt pour ce projet, qui s'ajoute à un prêt antérieur de EUR 45 millions signé en 1998.

BANQUE EUROPEENNE D'INVESTISSEMENT
100 boulevard Konrad Adenauer
L - 2950 LUXEMBOURG
Tél. 352 43 79 31 46 - Fax. 352 43 79 31 88
<http://www.bei.org>

LA COMMISSION MONDIALE DES BARRAGES PUBLIE SON RAPPORT



En avril 1997, avec le soutien de la **Banque Mondiale** et de l'**Union Mondiale pour la Nature (UICN)** a été créée la **Commission Mondiale des Barrages**, avec pour mandat :

- d'examiner l'impact des grands barrages en matière de développement et d'évaluer les options disponibles en ce qui concerne le développement des ressources en eau et en énergie ;
- de mettre au point des critères, des lignes directrices et des normes acceptables à l'échelle internationale concernant la planification, la conception, l'évaluation, la construction, l'exploitation et le contrôle des grands barrages, ou leur mise hors service.

La CMB vient de remettre son rapport, intitulé **"Barrages et développement : un nouveau cadre pour la prise de décision"**.

La CMB a mené huit études de cas détaillées de grands barrages, réalisée des études sur l'Inde et la Chine, et élaboré un document d'information sur la Russie et ces nouveaux Etats indépendants. En outre, une enquête a été conduite sur 125 grands barrages parallèlement à 17 études thématiques sur les questions sociales, environnementales et économiques. Tous ces apports forment la base des connaissances qui a permis à la Commission de recueillir des informations sur les principales questions relatives aux barrages et à leurs alternatives.

L'étude mondiale comprend trois parties :

- un examen indépendant de l'efficacité et des impacts des grands barrages (efficacité technique,

financière et économique ; impacts sur les écosystèmes et le climat ; répercussions sociales et répartition des bénéfices et des pertes) ;

- une évaluation des solutions alternatives ;
- une analyse des questions liées à la planification, la prise de décisions et le respect des règles et normes en vigueur qui sous-tendent le choix, la conception, l'exploitation et la mise hors service des barrages.

Malgré les intérêts indéniables des grands barrages, leur implantation a souvent affecté le milieu (disparition d'habitats naturels, perte de biodiversité) et les hommes (environ 40 à 80 millions de personnes ont été déplacées par la construction de barrages, leur indemnisation a été insuffisante).

Pour obtenir de meilleurs résultats, la CMB propose de mettre au point une approche fondée sur la **reconnaissance des droits** (notamment des droits menacés) et l'**évaluation des risques** pour orienter la planification et la prise des décisions.

Cette approche constituera également un cadre plus efficace qui intègre les dimensions économiques, sociales et écologiques de l'évaluation des options à travers les cycles de planification et de réalisation des projets.

WCD Secretariat

5th floor, Hycastle House - 58 Loop Street

PO Box 16002 - Vlaeberg - Cape Town

SOUTH AFRICA

Tél. +27 21 426 4000 - Fax. +27 21 426 0036

Email: info@dams.org

COOPÉRATION EUROPE PROCHE-ORIENT : UN SÉMINAIRE À BARCELONE LES 5 ET 6 MARS 2001 SUR L'EAU, ÉNERGIE ET TRANSPORT

NOTRE EUROPE, le groupement d'études et de recherches présidé par **Jacques DELORS**, a lancé un projet de synthèse sectorielle sur des problèmes d'importance régionale pour l'ensemble du Proche Orient : l'eau, l'énergie et le transport.

En préambule à un séminaire organisé à **Barcelone les 5 et 6 mars prochains**, les experts de **NOTRE EUROPE** ont cherché à savoir à quelles conditions ces différents secteurs pourraient donner naissance, une fois les accords de paix signés, à des **coopérations sous-régionale concrètes**, porteuses de confiance et de bénéfices mutuels, et donc favorables à la consolidation de la paix.

En matière d'**eau**, la recherche d'une solution durable implique que le problème sorte définitivement à la fois du jeu des rapports de force (notamment entre pays amont et aval) et du biais pour la construction de grands ouvrages pour entrer dans le champ des rationalisations et optimisations forcément plus efficace au niveau de l'entiereté d'un bassin versant qu'à celui des entités publiques et administrations qui composent ce même bassin versant.

Des notes rédigées par **J. MARGAT, H. TORRENT, S. STREYER, R. LERAY, J.C. REDAUD** et **J.F. DONZIER** identifient plusieurs obstacles à surmonter :

- mettre fin aux gaspillages d'eau dûs à une gestion déficiente des équipements, depuis la collecte jusqu'à la distribution ;
- promouvoir les économies d'eau par une tarification adéquate, une sensibilisation des usagers, la diffusion d'une technologie performante (en particulier pour l'irrigation) ;
- développer la production d'eau "non conventionnelle" (dessalement, réutilisation d'eaux usées ...) ;
- passer à une gestion intégrée de bassins versants ;
- organiser des transferts d'eau inter-bassins et/ou la vente internationale d'eau de pays excédentaires vers des pays déficitaires.
- opérer une optimisation régionale dynamique des usages de l'eau au regard de critères économiques, alimentaires, environnementaux et sociétaux.

**GROUPEMENT D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES
NOTRE EUROPE**

44 rue Notre-Dame des Victoires - 75002 PARIS

Tél. 01 53 00 94 40 - Fax. 01 53 00 94 44

E-mail : notreeurope@notre-europe.asso.fr

LIBRAIRIE

TEC & DOC : EAU, ENVIRONNEMENT ET SANTÉ PUBLIQUE

Eau, environnement et santé publique offre un résumé approfondi des origines, du devenir et des traitements des eaux destinées à la consommation publique. Il traite de leurs principales pollutions (chimiques, microbiologiques et radioactives), des risques qu'elles font encourir à la santé publique, ainsi que des technologies actuelles susceptibles d'en assurer l'éradication.

Basé sur le cours de l'hydrologie que dispense l'auteur, **Roland VILAGINES**, en 3^e année de faculté de pharmacie, ce manuel s'avérera également utile aux étudiants des écoles d'ingénieurs spécialisés en génie de l'environnement ou préparant le BTS métiers de l'eau, le BTS gestion et maîtrise de l'eau ou le DUT génie biologique, option génie de l'environnement. Enfin, il apportera une aide précieuse aux ingénieurs et techniciens des services de distribution ou d'assainissement, des services techniques des collectivités locales, des agences de l'eau et des organismes publics chargés du contrôle des eaux (DDASS, DIREN, DRIRE...).

EDITIONS TEC & DOC LAVOISIER

14 rue de Provigny
94236 CACHAN Cedex
Tél. 01 47 40 67 00 - fax. 01 47 40 67 02
<http://www.tec-et-doc.com>
E-mail : editions@Lavoisier.fr

IAEA : TROIS NOUVELLES PUBLICATIONS

- **Predisposal management of radioactive waste including decommissioning.** Sont abordés la collecte des déchets radioactifs dans l'industrie et la médecine, leur stockage, la décontamination des sites pollués avec l'accent porté sur la sécurité.
- **Regulatory control of radioactive discharges to the environment,** qui aborde les aspects réglementaires des rejets radioactifs (liquides et gazeux) dans les milieux.
- **Safety of radioactive waste management.** Actes de la conférence organisée avec l'OCDE et l'OMS à Cordoue en mars 2000, ce livre en reprend les conclusions sur la sécurité dans la gestion des déchets radioactifs et la nécessaire entente internationale à ce sujet.

*INTERNATIONAL ATOMIC ENERGY AGENCY
Sales and Promotion Unit
Division of Conference and Document Services
P.O. Box 100 - Wagramer Strasse 5
A-1400 VIENNA - AUSTRIA
Fax. 43 1 2600 29 302
E-mail sales.publications@iaea.org*

JOURNAUX OFFICIELS : PARUTION D'UN CODE DE L'ENVIRONNEMENT

La partie législative du **code de l'environnement** édité par les **Journaux Officiels** rassemble tout ou partie d'un ensemble de 39 lois précédemment dispersées.

Ce code de l'environnement reprend, en tenant compte de leurs modifications successives, les textes législatifs sur :

- l'information et la participation des citoyens, les associations de protection de l'environnement ;
- la protection de l'eau et des milieux aquatiques, de l'air et de l'atmosphère, du patrimoine naturel (littoral, parcs et réserves, sites, paysages, accès à la nature) ;
- la protection de la faune et de la flore ;
- la prévention des pollutions, des risques et des nuisances.

Un index détaillé, situé en fin d'ouvrage, renvoie aux articles du code.

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS

26 Desaix
75727 PARIS Cedex 15
Tél. 01 40 58 75 00

PEDONE : DROIT INTERNATIONAL DE L'ENVIRONNEMENT

Le droit international de l'environnement connaît un essor dès la 2nde moitié du XX^e siècle, il est devenu une branche incontournable du droit international public.

De nombreux textes internationaux communautaires ont été créés, tant pour préserver les éléments de la biosphère (sols, eaux continentales, océan, atmosphère, biodiversité) que pour résoudre les problèmes posés par les substances et déchets toxiques, radiations et transport de ces produits.

Cet ouvrage présente et étudie cette somme de dispositions juridiques et les conséquences humaines sur l'environnement dont le commerce international et les conflits armés.

Les auteurs apportent des informations précises, une synthèse des principes de base et des réflexions sur l'essence et l'évolution de cet ensemble complexe de normes et d'institutions.

EDITIONS A PEDONE

13 rue Soufflot
75005 PARIS
Tél. 01 43 54 05 97 - FAX. 01 46 34 07 60
E-mail : editions-pedone@wanadoo.fr

NOUVELLE PUBLICATION TECHNIQUE DE CATED : DRAINAGE DES SOLS ET DES CONSTRUCTIONS

La présence permanente ou occasionnelle d'eau dans le sol peut poser de nombreux problèmes aux réalisations de toutes sortes.

Cet ouvrage s'intéresse à la conception des réseaux comme à leur entretien, ainsi qu'aux cas de pathologie.

Il distingue le cas où il faut traiter le sol en surface :

- drainage agricole,
- espaces verts
- terrains de sports,
- routes,

de celui où il s'agit de protéger une construction :

- terrasses-jardin ...
- sous-sols enterrés (caves, parkings),

- dallages sur terre-pleins,
- murs de soutènement ...

Un chapitre présente les textes réglementaires afférents au sujet.

L'ouvrage présente, dans des tableaux, les produits existants sur le marché : éléments préfabriqués pour le drainage vertical, drains de sols, couches drainantes, géotextiles, granulats, regards...

Une liste de coordonnées de fournisseurs complète l'ouvrage.

CATED

Domaine de Saint Paul
78470 ST RÉMY LES CHEVREUSE
Tél. 01 30 85 24 64

LU DANS LA PRESSE

AQUALOGIE

Le numéro 33 d'**Aqualogie**, le magazine de l'**Union des Entreprises d'Affinage de l'Eau**, est consacré aux **légionelles**, famille de bactéries responsable de la seule maladie connue aujourd'hui en France comme étant susceptible d'être transmise par l'eau avec un risque mortel.

Il n'y a qu'un mode reconnu de transmission de Legionella à l'homme, c'est l'inhalation d'aérosols infestés. La Legionella pénètre par les voies respiratoires et provoque la maladie, elle aussi respiratoire, appelée **légionellose**, qu'on a longtemps prise pour une pneumonie. Elle ne se répand jamais par un contact humain à humain. La transmission par ingestion d'eau est, pour le moment, controversée. suggérer

Il y a des facteurs de prédisposition tels que le tabagisme, l'acoolisme, l'âge, le sexe mâle (peut-être lié au tabagisme) auxquels s'ajoutent toutes les formes d'immunodépression.

La bactérie du légionnaire prolifère dans les **réseaux d'eau chaude sanitaire et dans les canalisations de climatisation**. C'est ainsi qu'on la retrouve dans les tours aérorefrigérantes, les humidificateurs, les ballons de stockage d'eau chaude sanitaire, les bains bouillonnants. Et puis, bien sûr, là où il y a aussi des dépôts de tartre : pommeaux de douche, siphons, joints, etc.

Le principal facteur contribuant à la prolifération des Legionella est le maintien d'une température trop basse dans les organes de production et les circuits d'eau chaude sanitaire. Cette température doit être au minimum de 60°C afin de stopper le développement de la bactérie. Il faut veiller cependant à ce que cette température ne soit pas supérieure à 50°C au robinet, conformément à la législation.

Comme évoqué plus haut, l'entartrage et la corrosion doivent être absolument évités. Un entretien régulier des appareils de traitement d'eau et un

contrôle visuel des manchettes témoins et de l'intérieur des ballons permet d'en vérifier l'efficacité.

Si après analyse, il s'avère que celle-ci est positive, c'est-à-dire que la présence de Legionella est supérieure à **1 000 UFC** (Unités Formant colonies), il est alors nécessaire de procéder à la désinfection du ou des réseaux concernés.

La désinfection elle-même peut être effectuée de deux manières différentes :

- **Choc thermique** : il consiste à élever fortement la température de l'eau chaude sanitaire pour obtenir une température de 70°C en sortie de tous les robinets (en laissant couler environ 30 minutes l'eau portée à cette température dans tout le réseau). Cette opération doit se dérouler en prenant toutes précautions afin que les usagers n'aient pas accès aux robinets pendant cette opération sous peine de graves brûlures.
- **Choc chloré** : il consiste à faire circuler pendant 24 heures dans l'ensemble du réseau à désinfecter une solution chlorée dosée à 15 mg de chlore total par litre (ou pendant 12 heures avec une solution dosée à 50 mg/l).

L'accès au robinet doit être absolument interdit aux usagers afin d'éviter tout accident. Un contrôle de la qualité de l'eau sera réalisé après un rinçage prolongé.

AQUALOGIE
SECRETARIAT UAE

22 rue de la Pépinière
75008 PARIS

Tél. 01 42 93 42 42 - Fax. 01 45 22 33 55



À LA UNE DU N°9 DE LA LETTRE DU RÉSEAU :

PROGRAMME ASSOCIE RIOB/GWP :

Création et Renforcement des Organismes de Bassin dans le Monde



Global Water Partnership



La Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) est un principe global dont le but est d'aider à la préparation et à la mise en œuvre de politiques de développement économique et social, compatibles avec les ressources en eau et, en même temps, à la mise en œuvre de politiques sur l'eau, compatibles avec les objectifs globaux des pays concernés.

Parmi les instruments disponibles pour atteindre cet objectif, les organismes de bassin sont l'un des instruments les plus efficaces lorsque leur conception et gestion sont bonnes.

Des Organismes de Bassin ont fait leur apparition il y a longtemps dans différentes parties du monde avec différents objectifs et structures : navigation, protection contre les crues, production d'énergie. Plus récemment, certains d'entre eux ont été créés dans un but de GIRE et d'autres organismes plus anciens ont vu leurs missions étendues pour faire face aux nouveaux défis.

Des efforts restent à faire pour améliorer l'efficacité des organismes de bassin existants et pour créer de nouveaux si nécessaire. Ils évolueront tous avec le temps.

Le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), est un réseau mondial qui rassemble de nombreux organismes de bassin existants. Il a été pré-

ciemment créé pour encourager la coopération entre ces organismes et les aider à progresser par un échange d'informations et d'expériences. C'est ce que le RIOB a entrepris ces dernières années.

La coopération est volontaire bien sûr.

Ces dernières années, et en relation avec les activités du GWP, les membres du RIOB et des personnalités actives dans le domaine de l'eau dans de nombreux pays, ont pensé que le volume d'expériences et l'expertise rassemblés au sein du RIOB pourraient être utiles pour aider les membres à progresser mais aussi pour aider d'autres pays à élargir les missions des institutions existantes ou de créer de nouvelles afin de mettre en œuvre une gestion intégrée des fleuves, lacs ou aquifères.

Le Nouveau Programme Associé GWP/RIOB

Le but du Programme Associé est justement d'aider à améliorer et développer les organismes de bassin réellement orientés vers la mise en œuvre de politiques de gestion intégrée des ressources en eau.

Les activités proposées sont de quatre sortes :

- ① Des jumelages pour permettre une coopération directe entre des organismes de bassin existants, en cours de création ou des projets pilotes.

- ② La mobilisation au sein des organismes de bassin existants des capacités d'assistance professionnelle, afin de faciliter la création et le développement de nouveaux organismes de bassin.

- ③ La synthèse des connaissances et des savoir-faire disponibles. Cette activité pourrait permettre d'établir un recueil des bonnes pratiques en partenariat avec l'équipe du Cadre d'Action.

- ④ La mise en réseau des systèmes de documentation. Cette activité pourrait également se rapprocher de la mise en œuvre du recueil en proche collaboration et sans chevauchement.

Cet "Associated Program" a été élaboré en étroite coopération entre les instances du RIOB et du GWP suite à l'impulsion donnée par le Bureau de Liaison du RIOB lors de sa réunion de Madrid (Espagne) en avril 99.

Il s'agit d'un programme quinquennal dont le RIOB propose le financement aux institutions de coopération bi et multilatérales intéressées et qui sera mis en œuvre de façon déconcentrée dans les différentes régions du monde, notamment en Amérique Latine par le RELOC.

SECRETARIAT TECHNIQUE PERMANENT - RIOB
OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU
21 rue de Madrid - 75008 PARIS
fax. 01 40 08 01 45 - E-mail : stp-riob@oieau.fr

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU

1991-2001 : DEPUIS 10 ANS,
LE CNFME DEVELOPPE LES
COMPETENCES POUR MIEUX
GERER L'EAU

Les deux nouveaux catalogues pour 2001 du **Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau (CNFME)** viennent d'être publiés, d'une part pour les **Services de l'eau potable et de l'assainissement**, et, d'autre part, pour **l'eau dans l'industrie**.

Ils présentent **178 stages** de formation professionnelle continue qui apportent une réponse concrète et adaptée à l'ensemble des problèmes quotidiens des personnels de terrain des services des eaux et des industries, aussi bien qu'aux interrogations des concepteurs, constructeurs, équipementiers, contrôleurs, gestionnaires.

Les stages reposent sur un concept de formation en situation réelle de travail unique en FRANCE et en EUROPE, développé depuis plus de vingt cinq ans par la **Fondation de l'Eau de Limoges**, dont **l'Office International de l'Eau** pris la suite en 1991.

Cette offre de formation est complète, cohérente, ciblée, grâce à la maîtrise technique et pédagogique d'une équipe de **25 formateurs**, experts dans tous les domaines de la protection de la ressource, de l'analyse et du contrôle des eaux, du pompage, de la production d'eau potable ou industrielle, de la maîtrise de la qualité dans les réseaux de distribution, des réseaux d'assainissement et des eaux pluviales, de l'assainissement individuel et des ouvrages d'épuration urbains et industriels, de la gestion et de l'entretien des rivières, etc ...

Pour tenir compte de l'évolution des métiers et techniques, et s'adapter au mieux aux attentes de nos partenaires, **80% des stages ont été actualisés cette année**.

En outre, les catalogues 2001 proposent **27 formations entièrement nouvelles**, qui concernent la protection sanitaire des réseaux d'eau, la gestion des sous-produits de l'épuration, l'assainissement autonome, la gestion des cours d'eau, la gestion patrimoniale des réseaux et l'évaluation des compétences.

Ces stages, identifiés par objectifs, contenu, niveau, durée et dates, sont de courte durée (3,5 jours en moyenne) et " pointus ", apportant des réponses précises aux participants.

Des cursus de formation sont proposés pour permettre aux participants de progresser dans leur métier sur une base pluriannuelle cohérente.

Ces catalogues sont le reflet et la transposition des besoins immédiats et à moyen terme en formation exprimés par les entreprises et les services publics.

Les catalogues 2001 valorisent les avancées technologiques des sociétés françaises et proposent également une palette de stages plus étoffée en

matière de gestion du patrimoine et de management des services, d'information des consommateurs, sans oublier les opérations traditionnelles mais incontournables de maintenance.

Cet ambitieux programme de formation est réalisé en effet grâce aux moyens techniques et pédagogiques exceptionnels qui font la spécificité du Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau à Limoges et La Souterraine, puisque les formations sont réalisées sur de **véritables installations** recréant la réalité de l'environnement familial des participants : réseau enterré de pose de canalisations et de recherche de fuites, unités de production d'eau potable, de traitement des eaux usées urbaines et des boues, usine de détoxification des effluents, stations de pompage, réseaux d'assainissement et plate-forme de débitmètre ...

Le Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau s'est volontairement engagé dans une démarche qualité récompensé en 1999 par **l'obtention de la certification ISO 9001, reconduite en 2000 : c'est un gage de sérieux**.

Cette expérience concrète des démarches qualité est mise à la disposition des services d'eaux et d'assainissement dans le cadre de nouvelles sessions de formation sur l'application des normes ISO 9001 et ISO 14001.

Le CNFME peut, à côté de son catalogue, satisfaire à des besoins spécifiques aux entreprises et municipalités en organisant " **à la carte** " l'ensemble des formations demandées, éventuellement sur les sites des commanditaires.

Les 160 stages du catalogue **les métiers de l'eau et de l'assainissement**, complétés par les 18 formations spécifiques du catalogue **les eaux industrielles** sont consultables en ligne sur Internet : <http://www.oieau.fr/cnfme>



OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU
Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau
22, Rue Edouard Chamberland
87065 LIMOGES CEDEX
Tél : 05 55 11 47 79 - Fax : 05 55 77 71 15
Internet : <http://www.oieau.org>

Nouvelles de l'Office
International de l'Eau

POUR MIEUX VALORISER SES COMPÉTENCES, L'OIEAU SE RÉORGANISE EN LIMOUSIN

Créé il y a tout juste neuf ans, en 1991, suite à la fusion entre la Fondation de l'Eau de Limoges, l'Association Française pour l'Etude des Eaux et le Centre de Formation Internationale pour la Gestion des Ressources en Eau, l'Office International de l'Eau (OIEAU) a connu un rapide développement de ses activités, notamment en région Limousin.

C'est ainsi qu'a été modernisé le Centre National de Formation aux Métiers de l'Eau (CNFME) sur ses deux sites de Limoges et de La Souterraine et qu'a été créé à Limoges le Service National d'Information et de Documentation sur l'Eau (SNIDE), qui exploite le Service Documentaire "EAUDOC" et le Banque Nationale des Données sur l'Eau.

Des coopérations se sont par ailleurs engagées avec succès avec la Pologne, la Hongrie, la République Tchèque et la Roumanie, le Viêt-Nam, le Nigeria, le Kenya, l'Afrique du Sud et le Botswana, l'Algérie et le Maroc, le Mexique, le Brésil et la Colombie notamment.

Le " portail Internet " de l'Office connaît également un fort développement avec aujourd'hui plus de 4.390.000 " pages-vues " et 212.000 " postes appelants " par an et plus de 37.000 visites par mois.

Les effectifs en Limousin sont passés de 46 collaborateurs dont 15 cadres, en 1991, à 77 collaborateurs dont 45 cadres en 2000.

Le chiffre d'affaires augmentait de son côté de plus de 60 % atteignant aujourd'hui 57,000 millions de francs au total pour tout l'Office.

Cette évolution, exploitant beaucoup de pistes nouvelles et développant l'innovation, doit être aujourd'hui mieux canalisée pour éviter d'être foisonnante, pour se protéger d'un risque d'essoufflement et pour en optimiser les retombées économiques.

C'EST POURQUOI L'OFFICE SE REORGANISE EN LIMOUSIN A PARTIR DU 1ER JANVIER 2001.

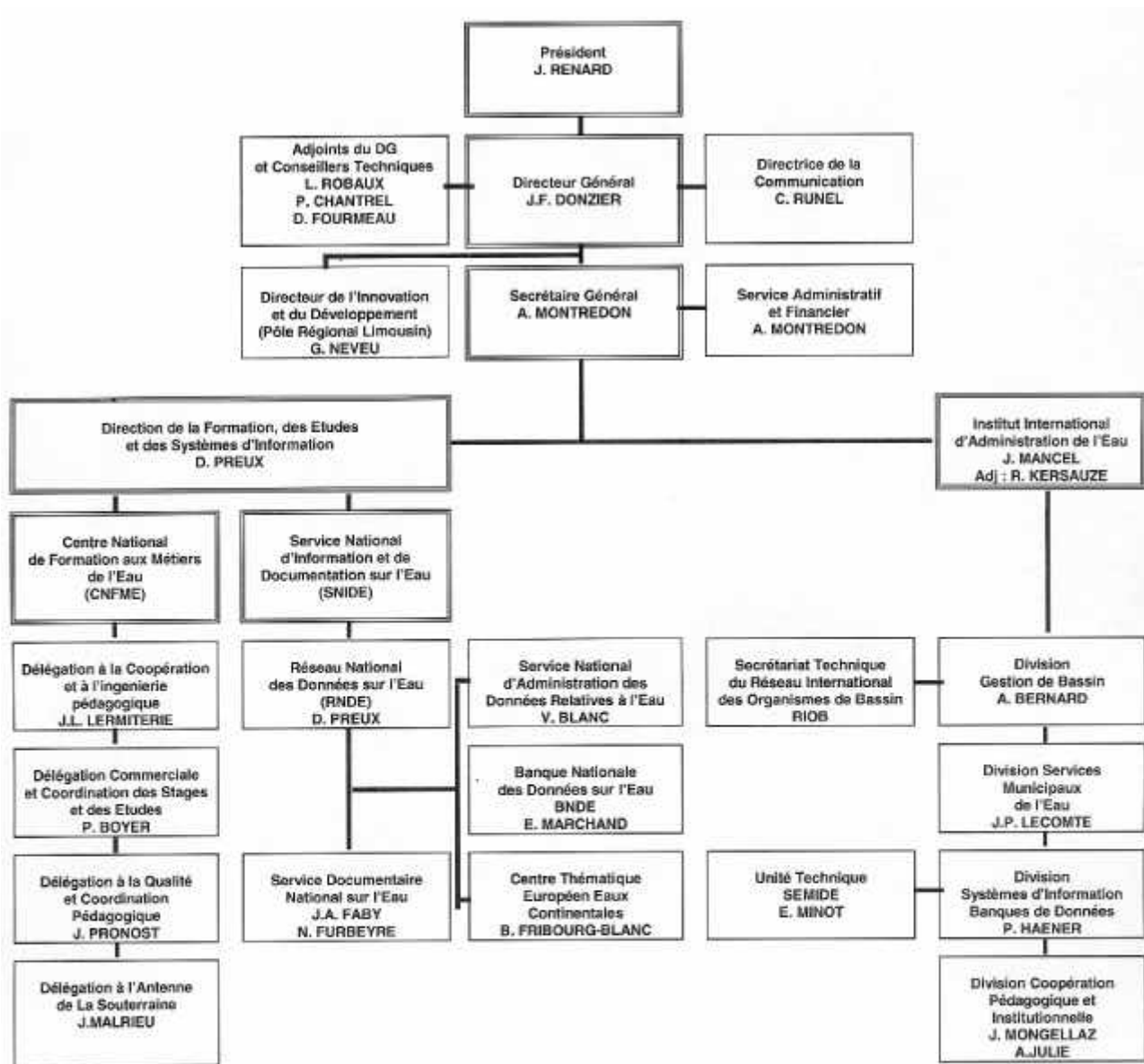
- un Directeur unique, Mr Dominique PREUX, coiffera localement toutes les activités réalisées en Limousin,
- la constitution de deux pôles de compétences renforcées :
 - . la formation professionnelle continue et les études technologiques, bien sûr, s'appuyant sur les installations exceptionnelles du CNFME et sur les compétences des formateurs et experts de l'Office, associés à ses partenaires au sein du Pôle Régional de l'Eau du Limousin (Université, ENSIL, IUT, Lycée Agricole d'Ahun, ...), et renforçant le nouveau diplôme universitaire créé à La Souterraine.
 - . Cette activité vise aussi notamment à appuyer les entreprises qui veulent améliorer leurs process ou développer de nouveaux procédés.
 - . Elle exportera également notre concept pédagogique à l'étranger, après les succès obtenus en Pologne et au Mexique, notamment

avec les nouveaux projets à l'étude en Afrique du Sud, Viêt-Nam et Brésil.

- . Les systèmes d'information sur l'eau, regroupant nos compétences documentaires (200.000 références bibliographiques), banques de données et Internet.
- . En particulier, grâce au développement des nouvelles technologies de la communication, l'Office organise un système mondial d'échanges documentaires multilingues " AQUADOC INTER " déjà testé avec succès en Europe Centrale, en Méditerranée et en Amérique Latine.

L'Assemblée Générale de l'Office International de l'Eau a adopté le 12 Décembre 2000 cette réorganisation qui, mettant en synergie nos moyens, permettra une meilleure valorisation en France, au sein de l'Union Européenne et dans le monde, des compétences créées depuis neuf ans en Limousin.

OFFICE INTERNATIONAL DE L'EAU
 Direction Générale
 21 rue de Madrid
 75008 PARIS
 Tél. 01 44 90 88 60 - Fax. 01 40 08 01 45
 E-mail : dg@oieau.fr
<http://www.oieau.fr>



PARIS



LA DIRECTION GENERALE

Tél : 33.1.44.90.88.60 - Fax : 33.1.40.08.01.45 - E-mail dg@oieau.fr

LIMOGES



LE CENTRE NATIONAL DE FORMATION AUX METIERS DE L'EAU (CNFME)

Tél : 33.5.55.11.47.70 - Fax : 33.5.55.77.71.15 - E-mail cnfme@oieau.fr

LA SOUTERRAINE



LE SERVICE NATIONAL D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION SUR L'EAU (SNIDE)

Tél : 33.5.55.11.47.80 - Fax : 33.5.55.77.72.24 - E-mail snide@oieau.fr

SOPHIA-ANTIPOLIS



L'INSTITUT INTERNATIONAL D'ADMINISTRATION DE L'EAU (AQUACOOPÉ)

Tél : 33.4.92.94.58.00 - Fax : 33.4.93.65.44.02 - E-mail aquacoope@oieau.fr

Nouvelles de l'Office
International de l'Eau